

Politiques

La Fondation des Amis de l'Hôpital Général de Grand-Sault Inc. (ci-après la « Fondation ») est désireuse de reconnaître ses valeureux donateurs et donatrices. Cette reconnaissance sera faite en se basant sur les éléments suivants :

- a. La Fondation reconnaîtra comme don tout montant reçu et pour lequel un reçu pour fin d'impôt est émis;
- b. La Fondation reconnaîtra les dons faits par des individus, des organismes à but non lucratif, des entreprises et des conseils municipaux;
- c. La Fondation acceptera les dons fait en espèce, en biens ou en services;
- d. La Fondation évaluera de façon juste et équitable les dons fait en biens ou services et en déterminera la valeur;
- e. La Fondation comptabilisera de façon efficace tous les dons reçus;
- f. Les dons seront cumulatifs à compter de la date de la mise en œuvre du système de comptabilités soit janvier 2017;
- g. La Fondation reconnaîtra ses donateurs et donatrices selon les critères établis ci-dessous :

Fondation des Amis de l'Hôpital Général de Grand-Sault

Montant	Reconnaissance	Visibilité
10\$ à 999\$	Donateur-trice	Lettre de remerciement
1000\$ à 4 999 \$	Associé-e Bronze	Nom sur le tableau d'honneur
5000\$ à 9 999\$	Associé-e Argent	Nom sur le tableau d'honneur
10 000\$ à 24 999\$	Associé-e Or	Nom sur le tableau d'honneur Communiqué de presse avec photo
25 000\$ à 49 999\$	Cercle des amis-es	Nom sur le tableau d'honneur Communiqué de presse avec photo
50 000\$ à 100 000 \$	Cercle des partenaires	Nom sur le tableau d'honneur Conférence de presse avec photo